

Les certifications professionnelles, mode d'emploi

Diplômes, titres professionnels, autres titres à finalité professionnelle, certificats de qualification professionnelle, CléA ou habilitations réglementaires : plusieurs types de certifications permettent de valider la maîtrise des compétences professionnelles. Et de nombreuses voies peuvent mener à une certification : la formation initiale, l'alternance, la formation continue, la VAE. AKTO vous décrypte le fonctionnement des certifications professionnelles.

Les CQP/CQPI



La certification Cléa



Qu'est-ce qu'une certification professionnelle (définition) ?

Les certifications professionnelles sont définies notamment par :

- ✓ un **référentiel d'activités** qui décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés ;
- ✓ un **référentiel de compétences** qui identifie les compétences et les connaissances (y compris les compétences transversales) ;
- ✓ un **référentiel d'évaluation** qui définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis.

Qu'est-ce que la certification professionnelle ? #MMM S1: E5

Vous pouvez valoriser vos compétences et votre expérience, Margaux vous le certifie ! Les certifications sont nombreuses et permettent d'attester d'une maîtrise professionnelle par un certificat. Faites comme Bruno, renseignez-vous, vous trouverez sans doute celle qui fera décoller votre carrière !

Voir les autres épisodes ✓



Formations certifiantes, professionnalisantes, qualifiantes : quelles différences ?

- ✓ une « **formation certifiante** » est une formation visant l'**obtention d'une certification** : diplôme, titre professionnel, CQP ou autre certification relevant du « Répertoire spécifique » ([voir le chapitre «Diplôme, titre professionnel, certificat de qualification professionnelle - quelles différences entre ces termes ?»](#)).
- ✓ une « **formation professionnalisante** » comporte des objectifs très proches d'une formation certifiante, **mais ne donne lieu à aucun diplôme, titre ou certificat** inscrit au RNCP. Elle vise à enseigner les techniques et connaissances propres à **rendre un individu opérationnel dans un métier** (ou plus généralement sur un type de poste de travail).
- ✓ une « **formation qualifiante** » ne donne lieu à aucun diplôme, titre ou certificat inscrit au RNCP, **mais a une visée professionnelle immédiate**. Elle permet d'obtenir une attestation de stage en fin de formation ou un certificat d'aptitude lié au milieu professionnel concerné. **La formation qualifiante peut être** beaucoup plus courte qu'une formation certifiante, mais cependant **reconnue par les entreprises dans le cadre d'une convention collective** nationale de branche.

Diplôme, titre professionnel, certificat de qualification professionnelle... : quelles différences entre ces termes ?

Il existe plusieurs types de certifications professionnelles. Quelle est la différence entre un diplôme et un certificat de qualification professionnelle, entre un titre professionnel et un titre à finalité professionnelle créé par une branche ? Explications.

Les diplômes

Les diplômes sont **inscrits de droit au Répertoire national des certifications professionnelles ou RNCP**, dont la gestion est assurée par France compétences, l'institution nationale en charge de la régulation du système de formation professionnelle. Pour en savoir plus sur le RNCP, voir le chapitre [« Comment trouver une certification professionnelle ? »](#).

Ils sont composés de **blocs de compétences** et sont **délivrés par l'État, par plusieurs ministères**. Les diplômes permettent de **valider une formation initiale ou professionnelle**. Certaines professions (médicales, par exemple) imposent l'obtention d'un diplôme d'État.

Les titres professionnels du ministère du Travail

Le titre professionnel, **inscrit de droit au RNCP aussi**, est une **certification d'État élaborée et délivrée par le ministère du Travail**. Il atteste que son titulaire maîtrise les **compétences, aptitudes et connaissances permettant l'exercice d'un métier** et favorise l'accès à l'emploi ou l'évolution professionnelle de son titulaire.

Le titre professionnel est composé de **blocs de compétences** dénommés **certificats de compétences professionnelles (CCP)**.

Les titres professionnels concernent plus précisément :

- ✓ **les personnes sorties du système scolaire et souhaitant acquérir une qualification** dans un secteur déterminé, notamment dans le cadre d'un contrat de professionnalisation ou d'apprentissage ;
- ✓ **les personnes expérimentées souhaitant faire valider les compétences acquises** en vue d'une promotion sociale par l'obtention d'une qualification reconnue ;
- ✓ **les personnes souhaitant se reconverter**, qu'elles soient en recherche ou en situation d'emploi ;
- ✓ **les jeunes déjà titulaires d'un diplôme de niveau 3 (CAP)** qui, dans le cadre de leur cursus initial, souhaitent se spécialiser sur un titre professionnel via l'apprentissage.



Les certificats de qualification professionnelle de branche (CQP) ou interbranche (CQPI)

Les CQP et CQPI **peuvent être inscrits au RNCP ou au Répertoire spécifique**. Pour en savoir plus sur le RNCP, et le Répertoire spécifique, voir le chapitre [« Comment trouver une certification professionnelle ? »](#).

- ① **Les CQP sont des certifications créées et délivrées par une branche professionnelle** (via la Commission paritaire nationale de l'emploi). Ils permettent de répondre, de manière souple, à l'évolution des besoins professionnels et/ou de **pallier l'absence de diplôme ou de titre professionnel dans certains secteurs et métiers**. Les CQP attestent d'une **qualification directement opérationnelle en entreprise**, dans un emploi propre à la branche. Ils sont **pris en compte par toutes les entreprises de la branche concernée** pour positionner leurs titulaires dans la grille de classification des emplois. Ils peuvent être **accessibles par la voie d'un contrat de professionnalisation**;
- ② **Les CQPI (CQP interbranche) sont créés et reconnus par plusieurs branches professionnelles**. Ils permettent de **faire reconnaître les compétences transversales à des métiers communs** aux branches concernées et favorisent ainsi les mobilités professionnelles.

En savoir plus sur les CQP/CQPI ✓

Les titres à finalité professionnelle des branches professionnelles ou des organismes de formation privés

Les branches professionnelles, comme les organismes de formation privés, **peuvent créer des titres à finalité professionnelle**, qui ne sont pas des « titres professionnels », la création de ces derniers relevant exclusivement du ministère du Travail.

Pour les branches professionnelles, l'intérêt de ces titres à finalité professionnelle est d'être **accessibles aussi bien par la voie d'un contrat d'apprentissage que d'un contrat de professionnalisation**, alors que les CQP ne sont accessibles en alternance que par un contrat de professionnalisation.

Il s'agit d'une **possibilité nouvelle depuis janvier 2019, introduite par la loi Avenir professionnel** du 5 septembre 2018 (article [L6313-6](#) du Code du travail), qui stipule que « les actions de formation par apprentissage (..) ont pour objet de permettre aux travailleurs titulaires d'un contrat d'apprentissage **d'obtenir une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme ou un titre à finalité professionnelle** enregistré au Répertoire national des certifications professionnelles ».

Cet accès à l'apprentissage constitue une véritable révolution sur le marché de la formation et une belle **opportunité pour les branches professionnelles**. L'apprentissage n'étant plus désormais l'apanage du ministère de l'Éducation nationale. **D'ores et déjà, certaines branches professionnelles** telles que celles des hébergements et des restaurations **ont transformé certains de leurs CQP en titres à finalité professionnelle** et commencent à en créer de nouveaux ([voir notre dossier consacré aux CQP et CQPI](#)).

Pour figurer au RNCP, les titres à finalité professionnelle créés par les branches professionnelles ou les organismes de formation privés doivent faire l'objet d'une **demande d'inscription**. L'accès de ces titres à l'apprentissage suppose, pour le certificateur, **l'existence d'un réseau d'opérateurs de formation et d'évaluation habilités à dispenser la formation** (Centres de formation d'apprentis (CFA) ou organismes de formation en apprentissage). Ces titres à finalité professionnelle possèdent **un niveau de qualification** ([voir le chapitre « Quels niveaux de qualification visent les certifications professionnelles ? »](#)).

Bruno & le CQP | #MMM S2 : E5

Avec le CQP, faites comme Bruno, visez le poste de « Chief Executive Officer » !
Le certificat de qualification professionnelle (CQP) atteste de la maîtrise de compétences liées à un métier dans une branche professionnelle (voire plusieurs). Et si besoin, vous êtes formé sur les compétences manquantes.
Avec votre CQP en poche, vous aussi vous allez épater Boulard !



[Voir les autres épisodes](#) ▼

Bon à savoir

Quelle est la différence entre un diplôme et un titre ? **Le diplôme se réfère généralement à un niveau et à un parcours d'études scolaires, universitaires ou réalisé dans un autre type d'établissement, tandis que le titre s'attache principalement à la fonction qu'il permet d'occuper.**

Les certifications complémentaires aux certifications du RNCP

Ces certifications sont **inscrites au Répertoire spécifique** des certifications et des habilitations (RS).

Il peut s'agir de :

- ✓ **certifications ou d'habilitations découlant d'une obligation légale et réglementaire** et nécessaires pour l'exercice d'un métier ou d'une activité professionnelle sur le territoire national : formation initiale minimum obligatoire (Fimo) pour exercer le métier de conducteur de marchandises ou de voyageurs, habilitations électriques, sauveteur secouriste du travail (SST), Certificat d'aptitude à la conduite en sécurité (Caces), etc. ;
- ✓ **certifications de compétences transversales** : elles sont constituées d'un ensemble homogène et cohérent de compétences, **indépendantes d'un contexte professionnel particulier**, mais néanmoins indispensables pour l'exercice de nombreux métiers : [Cléa](#) (socle de connaissances et de compétences professionnelles), certifications linguistiques (TOEIC, TOEFL...), en informatique ou encore en bureautique (Tosa) ;
- ✓ **certifications de compétences complémentaires à un métier** : compétences managériales et transversales, gouvernance, tutorat, certifications de soudure, technique du BIM (maquette numérique) dans le BTP.

Bon à savoir

Toutes les formations visant à l'obtention d'une certification sont qualifiées de « formations certifiantes » et peuvent être financées par [le CPF](#).

CléA, un diplôme pour ceux qui n'en ont pas

Reconnu dans tous les secteurs et sur l'ensemble du territoire, CléA est une certification officielle qui atteste des connaissances de base dans 7 domaines (français, calcul, numérique, ...)

[Tout savoir sur CléA](#) ▼

Quel objectif et quelle valeur pour une certification professionnelle ?

Les avantages d'une certification sont multiples, tant pour le particulier que pour l'entreprise et la branche professionnelle

Un gage de compétences professionnelles pour le particulier

Une certification professionnelle peut vous permettre :

- ✓ d'accéder à l'emploi et d'évoluer plus facilement sur le marché du travail ;
- ✓ de faire reconnaître vos compétences ;
- ✓ de vous adapter aux évolutions de votre emploi ;
- ✓ de monter en compétences ;
- ✓ d'évoluer vers un autre poste ou changer de secteur d'activité (mobilité) ;
- ✓ d'obtenir une première certification sur les compétences développées au cours de votre vie professionnelle ou personnelle.

De multiples atouts pour l'entreprise...

Une certification professionnelle est un levier pour :

- ✓ contribuer au développement des compétences de vos collaborateurs en lien avec la stratégie de votre entreprise ;
- ✓ être présent sur de nouveaux marchés qui requièrent la maîtrise de certaines compétences certifiées ;
- ✓ développer un avantage concurrentiel ;
- ✓ motiver et fidéliser vos collaborateurs ;
- ✓ sécuriser un recrutement.

... Et pour la branche professionnelle

Élaborer une certification professionnelle est le moyen, pour les partenaires sociaux de la branche, de :

- ✓ valoriser certains métiers ;
- ✓ compléter des certifications existantes ou pallier leur absence ;
- ✓ développer une démarche, voire une filière certifiante spécifique en adéquation avec les besoins de votre secteur d'activité ;
- ✓ favoriser l'insertion professionnelle ;
- ✓ intégrer les évolutions technologiques, sociétales, environnementales dans le référentiel de métiers nouveaux ou existants.

Quels niveaux de qualification pour les certifications professionnelles ?

Les certifications professionnelles permettent de viser **8 niveaux de qualification** (au même titre que la nomenclature européenne) depuis le [décret du 8 janvier 2019](#). **Chaque niveau atteste de la maîtrise de certaines compétences**. Ces 8 niveaux remplacent l'ancienne classification en 5 niveaux (du niveau V au niveau I).

Ils se classent de la manière suivante :

- ✓ **niveau 1** : maîtrise des savoirs de base ;
- ✓ **niveau 2** : capacité à effectuer des activités simples et à résoudre des problèmes courants à l'aide de règles et d'outils en mobilisant des savoir-faire professionnels dans un contexte structuré ;
- ✓ **niveau 3** (ex-niveau V) : équivalent à un CAP, BEP ;
- ✓ **niveau 4** (ex-niveau IV) : équivalent à un Bac général, technologique ou professionnel ;
- ✓ **niveau 5** (ex-niveau III) : équivalent à un DUT, un BTS ou à une fin de premier cycle de l'enseignement supérieur (Bac +2) ;
- ✓ **niveau 6** (ex-niveau II) : équivalent à la licence (Bac +3) ou la maîtrise (Master 1, soit Bac +4) ;
- ✓ **niveau 7** (ex-niveau I) : équivalent à un Master 2, DEA, DESS, diplôme d'ingénieur (Bac +5) ;
- ✓ **niveau 8** (ex-niveau I) : équivalent à un doctorat (Bac +8).

Comment trouver une certification professionnelle avec France Compétences ?

Pour rechercher la certification professionnelle la plus adaptée, rendez-vous sur le [moteur de recherche de France Compétences](#). Il décrit chaque certification et le niveau de qualification correspondant, énumère les blocs de compétences qu'elle comporte, précise les types d'emploi accessibles et les secteurs d'activité concernés, ainsi que les voies d'accès possibles et les prérequis éventuels.

Toutes les certifications présentes sur le moteur de recherche sont classées dans **deux registres** : le Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) et le Répertoire spécifique (RS).

Qu'est-ce que le Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) ?

Le **Répertoire national des certifications professionnelles ou RNCP** recense toutes les formations et tous les titres certifiés par la Commission nationale de la certification professionnelle (CNCP), **ayant valeur nationale sur l'ensemble du territoire, et accessibles par la voie de la formation initiale ou continue**. Il rassemble les fiches descriptives de chaque formation contenant le détail des compétences acquises et des métiers pouvant être exercés avec cette certification.

Qu'est-ce que le Répertoire spécifique ?

Le « **Répertoire spécifique des certifications et des habilitations** » (RS) remplace « l'Inventaire » depuis le 1er janvier 2019 et recense « les certifications et habilitations correspondant à des compétences professionnelles complémentaires aux certifications professionnelles inscrites au RNCP », à savoir :

- ✓ les « **obligations réglementaires** » ;
- ✓ les « **certifications de compétences transversales** » ;
- ✓ les **certifications complémentaires à un métier**. Pour davantage de détails, reportez-vous au chapitre [Diplôme, titre professionnel, certificat de qualification professionnelle : quelles différences entre ces termes ?](#)

Trouvez votre certification parmi toutes les certifications disponibles dans le Répertoire spécifique et le RNCP.

[Consulter le site de France compétences](#) ✓

Comment accède-t-on à une certification professionnelle ?

Il existe plusieurs voies d'accès aux certifications professionnelles :

- ✓ **la formation initiale** : un cursus sous statut scolaire dans l'enseignement secondaire ou supérieur ;
- ✓ **l'alternance** : un cursus dans un établissement de formation et dans une entreprise, dans le cadre d'un [contrat de professionnalisation](#) ou d'un [contrat d'apprentissage](#) ;
- ✓ **la formation continue**, en tant que salarié ou demandeur d'emploi ;
- ✓ **la validation des acquis de l'expérience (VAE)**.

Qui délivre les certifications professionnelles ?

Les certifications professionnelles sont établies par des organismes certificateurs très divers :

- ✓ **des ministères** (Éducation nationale, Enseignement supérieur, Travail, Santé, Défense, Agriculture, Sports...) ;
- ✓ **les Commissions paritaires nationales pour l'emploi (CPNE) des branches professionnelles** ;
- ✓ **les organismes consulaires** : chambres de commerce et d'industrie, chambres de métiers et de l'artisanat, chambres d'agriculture ;
- ✓ **les établissements de formation publics et privés**.

Tableau récapitulatif : quel dispositif mobiliser pour quelle certification/qualification ?

	Titre & diplôme inscrits au RNCP	CQP inscrit au RNCP	CQP non inscrit au RNCP	Socle de connaissances et de compétences (CléA)	Certification inscrite au Répertoire spécifique
Reconversion ou promotion par l'alternance (Pro-A)	Oui, s'il figure sur la liste établie par la branche	Oui, s'il figure sur la liste établie par la branche	Non	Oui	Non
Contrat de professionnalisation	Oui	Oui	Oui	Non	Non
Compte Personnel de Formation (CPF)	Oui	Oui	Non	Oui	Oui
Validation des acquis de l'expérience (VAE)	Oui si prévu par le règlement de la	Oui si prévu par le règlement de la	Non	Non	Non

	certification	certification			
Contrat d'apprentissage	Oui	Non	Non	Non	Non

Bon à savoir

Plusieurs dispositifs de formation favorisent l'accès à la certification, parmi lesquels le [Plan de développement des compétences](#), le [Compte Personnel de Formation \(CPF\)](#), la [Validation des acquis de l'expérience \(VAE\)](#), la [promotion ou reconversion par l'alternance \(Pro-A\)](#), le [contrat de professionnalisation](#), le [contrat d'apprentissage](#), la [Préparation Opérationnelle à l'Emploi \(POE\)](#).

Quels financements possibles pour une certification ?

Selon le bénéficiaire (salarié, jeune de moins de 26 ans, demandeur d'emploi, bénéficiaire des minima sociaux...), les certifications peuvent être financées par :

- ✓ le contrat de professionnalisation ;
- ✓ le contrat d'apprentissage ;
- ✓ le Compte personnel de formation (CPF) ;
- ✓ le Plan de développement des compétences ;
- ✓ la Validation des acquis de l'expérience (VAE) ;
- ✓ la Pro-A;
- ✓ la Préparation opérationnelle à l'emploi (POE).

En tant qu'entreprise, AKTO vous accompagne pour identifier les modalités financières les mieux adaptées à votre projet.

En tant que salarié, vous pouvez vous renseigner auprès de **votre entreprise**, de **Pôle emploi**, de l'**Apec**, d'un prestataire de [Conseil en évolution professionnelle](#) (CEP), d'un **centre de conseil sur la VAE**, d'un **centre interinstitutionnel de bilan de compétences** (CIBC) ou encore d'une **Mission locale** si vous avez moins de 26 ans.

Voir tous les dispositifs de formation

Pour choisir le meilleur dispositif de formation en fonction de vos objectifs.

[Voir les dispositifs](#) ✓